

CH_VB 20011000 vom 2. Dezember 1982

Bundesverwaltung, 1982-12-02, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb__td_class__metadataCell__20011000__td_

FR: CH_VB 20011000 du 2 décembre 1982

IT: CH_VB 20011000 del 2 dicembre 1982

Erwägungen

E. 2

Dezember 1982 N 1565 Voranschlag der Eidgenossenschaft 1983 die grossen Investitionen auch tatsächlich zu entsprechen- den Einsparungen führen. Der Ausgabenzuwachs in dieser Sparte liegt weit über der durchschnittlichen Zuwachsrate des Voranschlages 1983 von 4,1 Prozent. Wenn auch anzuerkennen ist, dass ein gewisser Nachholbedarf besteht, sollten doch die Zuwachsraten begrenzt werden; die Prioritäten sind entsprechend zu setzen. Das war der Grund, weshalb die Kommission einstimmig eine Kürzung des Kredites für den Kauf von Büro- und Datenverarbeitungs- maschinen sowie Apparaten auf 45 Millionen Franken beantragt. Gleichzeitig beantragt sie auch, den Verpflichtungs- kredit zu begrenzen, und zwar auf 30 Millionen Franken. M. Barchi, rapporteur: Je n'ai rien à ajouter à ce qui a été dit par M. Kohler, président de la section. La Commission des finances, à l'unanimité, soutient la proposition qui vous est faite. Präsident: Wir haben zwei Anträge. Zum einen beantragt Ihnen die Finanzkommission bei der Rubrik 104, Bundeskanzlei, 511.40, Büro- und Datenverarbeitungs- maschinen sowie Apparate, den Kredit von 51 Millionen auf 45 Millionen zu kürzen. Der Herr Bundeskanzler bekämpft diesen Antrag. Anderer- seits werden von der Kommission bei den Verpflichtungs- krediten auf Seite 56* (4. Datenverarbeitungsanlagen) die beantragten 40,8 Millionen auf 30 Millionen gekürzt. Herr Buser möchte auf 24 Millionen kürzen, um damit einen Aus- gleich zu finden. Wir stimmen gesondert ab. Abstimmung - Vote Für den Antrag der Kommission 57 Stimmen Für den Antrag des Bundesrates 30 Stimmen Präsident: Damit entfällt das freiwillige Entgegenkommen von Herrn Bundeskanzler Buser bei den Verpflichtungskre- diten. Es liegt kein anderer Antrag vor. Sie haben gemäss Kommission beschlossen. Genehmigt - Approuvé Département des Innern Département de l'intérieur Antrag der Kommission 313 Bundesamt für Strassenbau 311.02 Hilfskräfte Streichen 314 Amt für Bundesbauten 501.01 Bauten und Anlagen Fr. 154500000 331 Institut für Reaktorforschung 342.10 Unterricht und Forschung Fr. 7521000 Proposition de la commission 313 Office fédéral des routes 311.02 Auxiliaires Biffer 314 Office de constructions fédérales 501.01 Constructions et installations Fr. 154500000 331 Institut de recherches en matière de réacteurs 342.10 Enseignement et recherche Fr.

E. 7

521 000 Antrag Forel 318 Bundesamt für Sozialversicherung Fr. 4064179450 Proposition Forel 318 Office fédéral des assurances sociales Fr. 4 064 179 450 M. Barchi, rapporteur: La section du Département de l'inté- rieur a examiné minutieusement le budget et a posé plu- sieurs questions au secrétaire général du département et aux représentants de l'Office des affaires culturelles, de l'Office des. forêts, de l'Office de la protection de l'envi- ronnement, de l'Office de l'éducation et de la science, ainsi qu'au président du Conseil des écoles. Deux groupes de travail se sont occupés tout spécialement de l'Office des routes et

ds l'Office de la statistique. Je me bornerai à quelques brèves remarques particulières.

Ecoles suisses à l'étranger: La fermeture des écoles de Gênes, Naples et Florence posera divers problèmes de liquidation et d'indemnisation qu'il conviendra de régler avec la plus grande fermeté. Il ne faut pas s'attendre à une diminution des dépenses à la suite de cette fermeture ni en 1983, ni dans les prochaines années, cela à cause du renchérissement des salaires à l'étranger et de la reconnaissance d'une nouvelle école au Brésil.

Office de la santé publique: Le poste de dépenses de 621 000 francs pour les examens fédéraux de médecine a donné l'occasion d'approfondir cette matière. Votre commission a pu constater que la nouvelle structure des examens, «multiple choices», et la révision du règlement des indemnités pour les examinateurs, révision qui est en cours, permettront de diminuer les dépenses, proportionnellement au nombre de candidats.

Office fédéral de la statistique: Là il se pose quelques problèmes quant à la coordination et aux mandats reçus d'autres départements. L'Office de la statistique a fait un effort pour éliminer des statistiques et des publications qui ne paraissaient plus indispensables. Cet effort devra être poursuivi. Nous nous sommes occupés d'un petit problème concernant le rapport coût/utilité, il s'agit des indemnités, qui sont passées de 31 fr. 15 à 1 fr. 45, pour chaque communication reçue de la part des officiers d'état-civil des communes. On a constaté que seulement 5 pour cent de ces indemnités sont affectés au bénéfice direct des fonctionnaires d'état-civil, le reste va à la caisse des communes. C'est pourquoi votre commission souhaite que le Conseil fédéral élimine ces indemnités-bagatelles grâce à une révision législative. Le crédit n'a pas été biffé, mais on a exprimé ce souhait.

Monuments historiques et Commission de la protection de la nature et du paysage. Il se pose là un problème de distinction, très difficile, des compétences entre deux organes qui dépendent l'un de l'Office des affaires culturelles et l'autre de l'Office des forêts. Une coordination et peut-être même une concentration sont souhaitables pour des raisons d'organisation et de clarté quant aux compétences, mais aussi pour des raisons de coûts administratifs. Le département a été invité à étudier le problème de façon approfondie, et naturellement, on le souhaite, à le résoudre. Je voudrais maintenant motiver brièvement les propositions de votre commission de biffer ou de réduire des postes de dépenses concernant le Département de l'intérieur.

Office fédéral des routes: Poste 311.02 - Auxiliaires. On propose de biffer 25 100 francs. Le groupe de travail, présidé par M. Feigenwinter, a demandé au département pour quelle raison ce poste existait encore. La réponse a été donnée par écrit, mais d'une manière plutôt compliquée. Cette position était déjà prévue en 1981 et 1982, il s'agissait d'un crédit pour l'éventuel engagement, à bref terme, d'auxiliaires auprès de l'Office fédéral des routes. En réalité, cet office n'a pas besoin d'auxiliaires. Les crédits ont été transférés au sein du département. Pour 1983, celui-ci prévoyait un crédit d'un montant à peu près pareil dont la nécessité n'était pas prouvée, dans le but, apparemment, de pouvoir disposer, comme les années précédentes, d'une réserve, d'un «Puffers» devant permettre de faciliter, dans le cadre du département, le règlement des problèmes que pose l'engagement d'auxiliaires. Ces raisons n'ont pas suffi à convaincre la commission.

Deuxième position contestée: rubrique 501.01 Constructions et installations de l'Office des constructions fédérales. Examinant la liste des constructions civiles, la commission 198-N

Budget de la Confédération 1983 1566 N 2 décembre 1982 a constaté que le crédit prévu pour l'Institut de recherches de Mittelhäusern ne sera pas utilisé dans l'année budgétaire. En effet, le message y relatif ne pourra pas être approuvé en 1983, étant donné qu'il n'a pas encore été présenté. Par conséquent, le crédit a été biffé.

Troisième position: 331 Institut de recherches en matières de réacteurs, rubrique 342.10 Enseignement et recherche. Il ne

s'agit même pas ici d'une position contestée, c'est simplement un problème comptable: une diminution due au fait que certaines factures, relatives notamment à des travaux de séparation de l'uranium de 679669.35 DM (NUKEM) et pour le retraitement de 42 combustibles irradiés de 294328.21 DM (Transnuklear), ont été présentées plus tôt que prévu; ces factures ont été payées grâce aux suppléments de crédit dont vous discuterez la semaine prochaine. Le compte de 1983 a été allégé d'autant. Telles sont les raisons qui justifient les modifications apportées par votre commission. **Präsident:** Die Kommission hat ihre Anträge durch Herrn Sarchi begründen lassen. Herr Forel wird seinen Antrag zu Ziffer 318 zusammen mit dem Budget des Militärdepartementes begründen. Ich frage Sie an, ob Sie ein Wortbegehren zum Departement haben? Es ist nicht der Fall. **Bundesrat**

Hürlimann: Ich möchte zunächst der Finanzkommission und vor allem der Sektion unter dem Präsidium von Herrn Barchi bestens danken für die sehr gründliche Überprüfung des Voranschlages. Um es vorwegzunehmen: Ich kann namens des Bundesrates sämtlichen Anträgen der Finanzkommission zustimmen. Ich möchte aber noch eine Ergänzung beifügen, die ich in der Finanzkommission im Zusammenhang mit der Position 316.453.40 dargelegt habe. Wir haben dort einen Kredit für Impfungen gegen die ansteckende Krankheit des Gelbfiebers vorgesehen. Nun hat sich aber herausgestellt, dass diese Beträge nicht in diesem Ausmass nötig werden. Man kann daher, wie ich das bereits der Finanzkommission mitgeteilt habe, bei Rubrik 316.453.40 den Betrag von 637 000 Franken zusätzlich kürzen. Ich würde Ihnen im Namen des Bundesrates beantragen, diese Korrektur neben den übrigen Korrekturen, die Ihnen die Finanzkommission beantragt, vorzunehmen. Es bestehen daher keine Differenzen zwischen Bundesrat und Ihrer Kommission in bezug auf das Departement des Innern. **Genehmigt - Approuvé**

Militärdepartement - Département militaire Antrag der Kommission 519

Kriegsmaterialverwaltung 308.01 Ersatz von Auslagen Fr. 2310000 Proposition de la commission 519 Intendance du matériel de guerre 308.01 Débours Fr. 2310000 Anträge Forel 511 Stab der Gruppe für Generalstabsdienste 508.02 Bauten und Anlagen, Rüstungsausgaben Fr. 270000000 541 Gruppe für Rüstungsdienste 557.11 Kriegsmaterial, Rüstungsausgaben Fr. 908500000 Propositions Forel 511 Etat-major du groupement de l'état-major général 508.02 Constructions et installations, dépenses d'armement Fr. 270 000 000 547 Groupement de l'armement 557.11 Matériel de guerre, dépenses d'armement Fr. 908500000

M. Bonnard, rapporteur: Le budget du Département militaire a été l'occasion, pour notre section, d'avoir des entretiens avec le chef du département, le chef de l'Etat-major général et le chef de l'armement. Ces entretiens de portée générale ont permis de discuter des moyens financiers disponibles pour la défense et de ceux qui sont nécessaires. Les rubriques budgétaires ont été, bien sûr, examinées en détail, sur la base de chacun des justificatifs et, pour l'intendance du matériel de guerre, sur place, à Thoun et à Berne. Sur le plan financier, la situation du Département militaire est caractérisée par le phénomène suivant: d'une part, au cours de ces douze dernières années en moyenne, les montants mis à disposition du Département militaire fédéral, s'ils ont permis de compenser le renchérissement, n'ont, en revanche, pas marqué une croissance réelle des dépenses militaires; d'autre part, le coût de l'armement est en hausse rapide à cause du renchérissement, bien sûr, mais surtout à cause des progrès de la technique qui permettent de fabriquer des armes plus performantes mais aussi beaucoup plus coûteuses. En francs d'aujourd'hui, il faut le savoir, un Tiger vaut trois appareils Hunter et neuf Vampire. Le département est confronté ainsi à la difficulté financière suivante: d'une part, en valeur réelle, les montants disponibles sont restés pratiquement stables, d'autre part, en valeur

réelle toujours, les matériels à acquérir sont devenus beaucoup plus coûteux. Pour maîtriser cette difficulté, le département s'inspire de quatre principes. Premier principe: il renonce à équiper tous les secteurs avec le matériel le plus moderne et le plus compliqué. Il concentre ses efforts sur les secteurs qui sont jugés les plus importants pour maintenir la force combattive de l'armée à la hauteur de la menace. Il s'efforce également d'utiliser, en les combinant judicieusement, le matériel le plus moderne - qui est en quantité moins grande - et le matériel plus rustique, plus simple, mais plus ancien aussi. Il s'applique à utiliser ces matériels ainsi combinés en tirant le maximum possible des avantages qui résultent de notre terrain d'une part, et des capacités techniques de nos soldats, d'autre part. Deuxième principe: le perfectionnisme est combattu à tous les échelons et dans tous les secteurs. Troisième principe: les frais d'exploitation sont freinés afin de disposer de davantage de moyens financiers pour les investissements. Quatrième principe enfin: les constructions sont freinées pour pouvoir acquérir davantage de systèmes d'armes. La sous-commission estime que cette politique est, dans l'ensemble, judicieuse et qu'il n'y en aurait guère d'autre pour faire face aux difficultés financières sans mettre en danger la crédibilité de la défense. Mais notre sous-commission tient aussi à dire que cette politique a des limites et que, en tout cas, elle doit être appliquée avec prudence et avec nuances. Par exemple, la politique qui vise à freiner les dépenses d'exploitation, notamment en réduisant l'effectif du personnel, n'est possible qu'autant que l'état du matériel n'en souffre pas d'une manière incompatible avec les exigences d'un degré de préparation suffisant. Ou encore, la politique qui vise à freiner les constructions n'est possible que pour autant qu'elle ne conduit pas à compromettre la qualité de l'instruction ou à laisser à l'air du temps des matériels neufs et coûteux. Nous devons examiner, dans le cadre du plan financier, si ces conditions sont ou non remplies mais il est, je crois, indispensable de rappeler aujourd'hui ici l'opinion que le Conseil fédéral a exprimée dans son rapport sur le plan financier. Notre gouvernement souligne à la page 29 de ce rapport que la réduction des dépenses militaires qu'il propose entravera le maintien, voire un relèvement adéquat du niveau de combat de notre

2. Dezember 1982 1567 Voranschlag der Eidgenossenschaft 1983 armée et, plus loin, à la page 37, il souligne encore que «la réalisation des mesures d'assainissement financier aurait de graves conséquences notamment pour l'aide au développement et pour la défense nationale.». Ces remarques, qui sont valables pour l'avenir, ne nous empêchent pas de reconnaître que les moyens financiers disponibles ces dernières années et ceux qui sont prévus au budget de 1983 permettent de poursuivre pas à pas la réalisation du «Plan directeur armée 80». La sous-commission tient cependant à relever devant ce conseil que les moyens financiers disponibles pour la réalisation de ce plan directeur ont été plus mesurés que ce qu'espérait le Conseil fédéral au moment où il a présenté son plan. Cela l'a obligé d'une part à renoncer à certains projets, d'autre part à ralentir la réalisation d'autres projets. Notre sous-commission a constaté d'une manière générale aussi que le département entend acquérir ce qui doit l'être en faisant travailler le plus possible l'industrie suisse et il entend le faire soit par des commandes passées directement à l'industrie, soit en obtenant pour l'industrie suisse des affaires de compensation lorsque le matériel est acquis à l'étranger. La sous-commission est d'accord avec cette politique; elle l'est d'autant plus dans la situation économique que nous traversons. Elle a d'ailleurs appris avec satisfaction que l'industrie suisse avait présenté d'innombrables demandes d'occupation aux ateliers militaires. Telles étaient les remarques générales que je voulais faire. Je voudrais encore aborder deux points de détail. Nous proposons une réduction de 100000 francs du poste

519.308.01, «Débours de l'Intendance du matériel de guerre». Par souci d'économie, l'Intendance du matériel de guerre a simplifié les opérations de démobilisation à la fin des périodes de service. Ces travaux sont maintenant assumés essentiellement par la troupe, ce qui a permis du même coup de décharger le personnel des arsenaux. Les factures pour le matériel perdu sont établies plusieurs semaines après que les contrôles ont été établis et il arrive que certaines de ces factures soient contestées. Un cas a même été porté devant le Tribunal fédéral. Celui-ci a libéré le commandant d'unité qui avait été appelé à payer la facture de l'obligation de le faire, cela pour des raisons juridiques sur lesquelles je ne m'étendrai pas. Cela a amené l'Intendance du matériel de guerre à réintroduire les anciennes procédures de contrôle. D'où un supplément de dépenses de 100 000 francs. La Commission des finances vous propose de biffer cette dépense supplémentaire, ce qui signifie que l'Intendance du matériel de guerre sera obligée de réintroduire le système simplifié. Sans doute s'expose-t-elle ainsi au risque de ne pouvoir obtenir ici ou là le paiement d'une facture pour du matériel perdu, mais le montant des factures à ce titre est au plus de quelques milliers de francs par année, soit une somme très largement inférieure à celle de 100 000 francs que nous vous demandons de biffer et que la procédure simplifiée permet d'épargner. Ma deuxième remarque concerne les fameuses subventions en faveur de la gymnastique et du sport. Vous vous souvenez que nous avons discuté à plusieurs reprises le problème du versement de subventions aux associations sportives pour la formation des moniteurs. Il s'agit de la rubrique 566.476.11, qui s'élève à 3294500 francs. Ces subventions ont déjà été réduites et ne représentent plus aujourd'hui que le montant dérisoire d'un franc par membre de ces diverses associations. Nous ne proposons pas pour autant de les supprimer. Un sous-groupe de la commission, composé de nos deux collègues MM. Reichling et Schwarz, s'est de nouveau penché sur la question et il est arrivé à la conclusion que les moyens disponibles sont répartis de façon judicieuse et efficace. Nous vous proposons dès lors de maintenir le montant fixé. En conclusion et sous réserve de la réduction de 100 000 francs proposée, nous vous invitons à approuver le budget du Département militaire et celui des ateliers fédéraux. M. Forel: Détrompez-vous et ne soyez pas trop déçus. Pour une fois, le groupe du Parti suisse du travail, du Parti socialiste autonome et des Organisations progressistes ne vous proposera pas le refus du budget militaire In globo. Nous n'irons pas jusqu'à dire que ce groupe a mis de l'eau dans son vin mais nous savons bien que ce n'est pas le 2 décembre 1982 que le Département militaire fédéral peut changer toute sa conception de la défense nationale pour le 1er janvier 1983, si influent que soit son responsable. Il y a un an ou deux, M. Chevallaz, conseiller fédéral, avec son humour traditionnel, avait déclaré ici que celui qui vous parle veut réaliser la défense nationale avec des vélos et des bouquets de muguet. Nous nous permettons de lui retourner le compliment en lui rappelant les déclarations du commandant de corps Jörg Zumstein, qui a dit qu'il fallait s'opposer à toute réduction des dépenses militaires si l'on ne voulait pas d'une armée bonne pour le musée. Nous croyons que le colonel Zumstein est logique avec lui-même et que, en ce sens, il a raison de tenir de tels propos. En effet, toute la tendance du Département militaire fédéral depuis vingt ans est de faire de l'armée suisse une armée d'avant-garde sur les modèles existants les plus sophistiqués, quoi qu'en dise M. Bonnard. Le Département militaire fédéral veut les meilleurs avions, les tanks les plus efficaces, les missiles les plus précis et j'en passe. Il est évident que, pour rester dans de telles normes, nous l'avons toujours dit et répété, il faut beaucoup plus d'argent et la nécessité d'acheter à l'étranger le matériel nécessaire devient inéluctable. Or nous sommes en face d'un budget avec un déficit d'environ 1 milliard, malgré les coupes sombres dans le

domaine social, les fameux

E. 10

pour ctmt de réduction pratiquement généralisés. En vous proposant de réduire de seulement 10 pour cent pour 1983 l'acquisition de matériel de guerre, ce qui représenterait quelque 1,3 milliard de moins pour ce poste, c'est un appel du pied pour pousser le Département militaire fédéral vers d'autres solutions que ce surarmement. A plusieurs reprises, surtout ces derniers mois, M. Chevallaz, conseiller fédéral, a fait allusion à une guerre de partisans, sans pourtant renoncer à la ligne générale tracée par le département, en ne considérant ce genre de résistance que comme une ultime ressource. Quant à nous, nous continuons à croire que cette forme de dissuasion, bien préparée, avec des forces bien entraînées, avec la certitude pour tout envahisseur que nos voies d'accès nord-sud, sud-nord seront inutilisables en cas d'invasion, ce système est plus crédible à notre sens que celui préconisé par notre état-major. Il est beaucoup plus conforme aussi à la neutralité d'Etat et, bien sûr, infiniment moins cher. En vous demandant de diminuer de 10 pour cent l'acquisition de matériel de guerre, le Conseil fédéral disposerait de quelque 130 millions pour lutter contre le chômage, pour les subventions sociales, les caisses-maladie et il pourrait peut-être aussi rendre à la recherche ce qui lui a été enlevé,

E. 11

pourrait mieux favoriser la construction de logements subventionnés. Mais, dans la conjoncture actuelle, les deux points qui nous paraissent essentiels concernent les chômeurs et les invalides. Est-il nécessaire d'insister sur le fait que les dépenses pour indemnités de chômage sont les plus improductives que l'on puisse imaginer et que l'état de chômeur est dégradant pour l'homme. En consacrant 100 millions pour lutter contre ce fléau, nous ferions acte non seulement d'humanisme mais aussi d'économies bien comprises. Quant aux invalides, le médecin qui vous parle sait à quoi s'en tenir. Nous manquons cruellement d'établissements médico-sociaux. Le nombre d'ateliers protégés est nettement insuffisant. Les invalides mentaux ou les infirmes moteur-cérébraux sont beaucoup trop souvent en promiscuité avec des invalides physiques. Dans ces seuls domaines, une aide supplémentaire de 30 millions est non seulement utile mais indispensable. Ce sont ces raisons, très résumées, qui nous incitent à vous proposer, une réduction bien modeste de 10 pour cent sur l'acquisition du matériel de guerre, pour les transférer à l'OFAS et à l'OFIAMT selon notre proposition écrite.

Budget de la Confédération 1983 1568 2 décembre 1982 M. Bonnard, rapporteur: Dans la forme, c'est un événement que nous vivons aujourd'hui. En effet, pour la première fois depuis trente-cinq ans, au lieu de présenter purement et simplement une proposition de refus du Département militaire, M. Forel ne nous demande que 10 pour cent de moins, un petit peu plus, soit 11 pour cent de moins. C'est un événement mais je dis bien dans la forme, parce que sur le fond, vous l'avez entendu, l'argumentation de M. Forel n'a en rien varié. Je vous invite à rejeter ces propositions: 30 millions de moins pour les constructions et installations, alors que, dans ce domaine, la politique restrictive du département telle qu'elle est conduite depuis un certain nombre d'années, a conduit à des impasses. Pour prendre un seul domaine qui n'est tout de même pas inintéressant, nous sommes tellement en retard dans l'aménagement des dépôts de munition, que les prescriptions de sécurité ne sont aujourd'hui plus suffisamment respectées pour l'entreposage des munitions. Nous ne pouvons décidément pas laisser cette situation se poursuivre. Cent millions de moins aux

dépenses d'armement alors que, je l'ai rappelé il y a un instant, nous avons du retard dans la réalisation du «Plan directeur armée 80». De toute manière, ce plan ne sera pas réalisé dans son intégralité, mais ce qui devrait l'être présente déjà entre deux ans et demi et trois ans de retard, et cette situation ne doit pas durer à notre avis. Je comprends bien le souci de M. Forel en ce qui concerne le chômage; je voudrais simplement lui rappeler que plus de la moitié des dépenses du Département militaire sont des dépenses productrices d'emplois en Suisse et que, de ce fait, elles nous permettent de lutter aussi contre le chômage. Je vous invite à rejeter les deux propositions de M. Forel. M. Chevallaz, conseiller fédéral: La passe d'armes traditionnelle avec M. Forel se fait aujourd'hui à fleuret moucheté. Je l'en remercie mais je ne veux pas le suivre et, surtout, je ne le puis lorsqu'il décrit avec pathos le surarmement de l'armée suisse. Il doit savoir qu'une très grande nation, plus puissante que la nôtre, au nom d'un patriotisme auquel je rends hommage et pour servir la cause de la paix, consent des sacrifices qui dépassent chaque année le 15 pour cent de son produit national brut. Comparativement, notre effort dans ce domaine est certainement très modeste puisque nous n'atteignons pas les 2 pour cent du produit national brut - chiffre fort bas que je me dois de souligner. Compte tenu de ce dernier et en considérant la dépense par habitant, notre participation aux dépenses militaires demeure en Europe, après l'Autriche et l'Italie, de loin la plus faible. L'effort de la Suède est de 3,2 pour cent, celui de la France de 3,9 pour cent, de la République fédérale de 3 pour cent, de la Belgique et des Pays-Bas de 3,4 pour cent. D'après les statistiques internationales de 1981, la Suisse dépense pour sa défense 288 dollars par habitant, la Suède 455, la France 483, la Belgique et les Pays-Bas 350. Où sont donc les mesures de surarmement de la Suisse? Nous sommes plutôt en décalage et M. Bonnard a eu raison de soulever le problème tout à l'heure. Sans doute, la recherche de l'équilibre budgétaire reste et restera l'une des priorités essentielles de la Confédération. Ce n'est pas à moi que vous ferez le reproche de n'y avoir jamais songé, moi qui pendant six ans me suis usé le bec et les ongles à cette tâche, et qui appuie d'une manière très générale les efforts de mon collègue, ministre des finances. Je dois constater ici que, si l'on avait suivi à deux reprises notre avis et celui du Conseil fédéral quand nous proposons une réforme fiscale équilibrée, modérée et sociale, nous ne nous trouverions pas dans les difficultés actuelles. Néanmoins, le Département militaire - si l'on ne se limite pas à considérer la symétrie des sacrifices pour l'année en cours ou pour les années prochaines - a apporté depuis longtemps sa forte contribution à la modération des dépenses. Entre 1960 et 1980, les dépenses militaires ont été, en termes réels, multipliées par 1,5, celles de la Confédération par 3. Ces dépenses militaires représentaient, en 1960, les 37 pour cent du budget fédéral, les 20 pour cent actuellement. Elles sont tombées de 3 pour cent du produit national brut à 1,8 pour cent. Entre 1970 et 1982, les dépenses pour les constructions militaires ont été réduites d'un quart en valeur réelle. Et j'ajouterai, bien que cela n'appartienne pas à mon département mais que cela fasse partie de la défense, que le budget de la protection civile, par un transfert de charges aux cantons, aux communes et aux particuliers, a reculé dans le même délai, en douze ans, de 32 pour cent en valeur réelle. On peut dès lors bien parler, dans le domaine de la défense, de sacrifices, au moins d'une modération, qui ont largement anticipé sur la symétrie. La volonté de modération des dépenses est marquée d'ailleurs dans le budget que vous avez à traiter. Le département a contribué à l'exercice de modération des dépenses. La croissance des dépenses militaires s'inscrira à 3,6 pour cent, c'est-à-dire qu'elle sera au-dessous des 4,1 pour cent de croissance du budget global et au-dessous du taux de hausse des prix de 4 pour cent prévu pour l'an prochain. Les investissements pour le matériel de guerre et les constructions marquent

même un recul absolu de près d'un pour cent, c'est-à-dire de 5 pour cent en valeur réelle sur ceux de l'an passé. Il est vrai que ce recul des dépenses militaires en 1983 compense, en quelque sorte, les crédits importants qui nous avaient été octroyés pour l'année actuelle et qui sont en progression de 6,8 pour cent sur l'année 1981. Il est vrai aussi que le développement de l'inflation aura singulièrement réduit le développement accordé à ce budget militaire. Sur la base des comptes 1980 et 1981, ainsi que des budgets 1982 et 1983, la progression des dépenses militaires aurait été en moyenne de 5,5 pour cent. Mais, dans le même temps, l'inflation dévaluait notre franc de 5,4 pour cent par an, pour autant que l'indice 1983 se tienne simplement aux 4 pour cent prévus. C'est donc une croissance nulle que nous devons enregistrer au terme de l'actuelle législature en matière de dépenses militaires. Le maintien de cette croissance nulle aurait de sérieuses conséquences pour le renouvellement et la modernisation de l'armement et de l'équipement que révolution de la technique militaire vieillit plus rapidement qu'autrefois. Le Conseil fédéral y attire votre attention, dans son rapport du 4 octobre, sur les prévisions pour les années prochaines. Ce recul ou cette croissance zéro aurait aussi des conséquences défavorables, vous le pensez bien, sur le marché du travail. M. Forel a fait allusion aux propos du chef de l'Etat-major général de l'armée. Je me contenterai de dire ceci, en reprenant les termes du Conseil fédéral, dans son communiqué de lundi dernier: «Pour déterminer l'ampleur des dépenses militaires, il sera tenu compte de la volonté du Conseil fédéral de maintenir une défense générale forte. Il ne saurait être question d'une armée bonne pour le musée.» Je puis vous dire que ces propos ont réconforté le chef de l'Etat-major général, à rencontre des craintes qu'il avait jugé de son devoir d'exprimer pour l'avenir. Je vous demande de repousser les propositions de M. Forel et d'approuver le budget militaire. Präsident: Die Anträge der Finanzkommission sind Ihnen mit der Fahne ausgeteilt worden. Sie sind nicht bestritten und beschlossen. Über den Antrag Forel stimmen wir gesamthaft ab. Kommission und Bundesrat lehnen den Antrag Forel ab. Abstimmung - Vote Für den Antrag Forel Dagegen Genehmigt - Approuvé 8 Stimmen 101 Stimmen

2. Dezember 1982 N 1569 Voranschlag der Eidgenossenschaft 1983
Volkswirtschaftsdepartement Département de l'économie publique Anträge der
Kommission 705 Bundesamt für Industrie, Gewerbe und Arbeit 453.03
Heimarbeitsbeschaffung Fr. 329000 603.01 Darlehen an die Schweizerische Gesellschaft
für Hotelkredit Fr. 3 000 000 707 Bundesamt für Landwirtschaft 373.04 Entschädigungen
für die Erhebung der Konsummilch- und der Rahmabgabe Fr. 1310000 Propositions de la
commission 705 Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail 453.03
Encouragement du travail à domicile Fr. 329 000 603.01 Prêts à la Société suisse de crédit
hôtelier Fr. 3 000 000 707 Office fédéral de l'agriculture 373.04 Indemnités pour le
prélèvement de la taxe sur le lait de consommation et la crème Fr. 1310000 Antrag
Müller-Scharnachtal 705 Bundesamt für Industrie, Gewerbe und Arbeit 603.01 Darlehen an
die Schweizerische Gesellschaft für Hotelkredit wie Bundesrat Proposition
Müller-Scharnachtal 705 Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail 603.01
Prêts à la Société suisse de crédit hôtelier selon Conseil fédéral Antrag Forel 705
Bundesamt für Industrie, Gewerbe, und Arbeit Fr. 468 576 340 Proposition Forel 705
Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail Fr. 468 576 340 M. Jelmini,
rapporteur: Par rapport à l'année passée, le budget du Département de l'économie publique
nous est présenté par le Conseil fédéral avec une augmentation de dépenses d'environ 260
millions. L'augmentation concerne surtout l'Office des affaires économiques extérieures, au
titre de la garantie contre les risques à l'exportation: 120 millions; le domaine de

l'agriculture: 110 millions; l'Office des questions conjoncturelles: 14 millions; les Offices de la défense économique, 2, et du logement, 3 millions. En ce qui concerne la garantie contre les risques à l'exportation, on a dû constater que le fonds créé en 1980 a été complètement épuisé. Ainsi, dans le second supplément du budget pour cette année, le Conseil fédéral propose de voter un crédit supplémentaire de 70 millions. Il faut rappeler que, par force de loi, il s'agit d'avances portant intérêts et remboursables, que la Confédération peut - mais ne doit pas - accorder au fonds. Ce fonds n'a pas la physionomie d'une personne juridique mais il est financièrement indépendant. Dans un moment difficile et plein d'incertitudes, comme celui que nous sommes en train de vivre, la Confédération ne peut pas abandonner l'économie d'exportation et, s'agissant d'une compétence ancrée dans la loi, un message particulier n'est pas nécessaire. Dans le budget, vous trouverez 120 millions à la position 600.02. Au sujet de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, on a soulevé des réserves concernant le financement des frais administratifs, par la Confédération, dans le cadre des coopératives de cautionnement des arts et métiers, le poste 423.01. Cette intervention est prévue dans la loi, mais; d'autres formes de financement devront être étudiées pour l'avenir. L'encouragement du travail à domicile, position 453.03, est appuyée par la Confédération avec une modeste contribution. Le Conseil fédéral a prévu, pour l'année prochaine, un crédit insuffisant, en dessous des besoins réels des organisations actives dans cette branche. Celles-ci, qui n'avaient pas eu la possibilité de présenter leurs requêtes avant la clôture des travaux de préparation du budget, ont demandé une augmentation. La commission a examiné les requêtes et, avec l'OFIAMT-et le Conseil fédéral, en a appris le bien-fondé et vous propose finalement d'inclure une augmentation de crédit de 50 000 francs. Prêt à la Société suisse de crédit hôtelier, poste 603.01. La loi du 1er juillet 1966 pour l'encouragement du crédit à l'hôtellerie et aux stations de villégiature prévoit, à l'article 16, que la Confédération appuie l'activité de la société coopérative qui s'en occupe et qui est une coopérative de droit public, en particulier par l'octroi de prêts. Le volume des prêts de la Confédération ne doit pas dépasser 5 millions par an ni 25 millions au total. Les aides, les prêts au cautionnement, sont en général destinés à la construction et au renouvellement des structures de l'hôtellerie. Eu égard aux temps difficiles que nous vivons, il paraît nécessaire d'augmenter l'effort des pouvoirs publics. La commission a cependant exprimé quelques doutes quant à l'opportunité de maintenir cette forme d'intervention. Si la compétence est établie dans la loi, cette dernière ne fixe pas le montant, et la commission vous propose une réduction de 500 000 francs. Cette réduction a été contestée par M. Müller-Scharnachtal, avec une proposition tendant à ce que le crédit demeure fixé à 3 500 000 francs. M. Müller combat donc la réduction de 500 000 francs. C'est une question de mesure. Il a été proposé, au sein de la commission, de biffer complètement ce crédit. Or le chiffre de 3 millions a été décidé à titre de compromis après discussion. Tout en comprenant très bien M. Müller, je voudrais le prier de ne pas insister sur cette proposition dont on a débattu très longuement en commission. L'opportunité d'examiner plus à fond les bases légales de chaque crédit, afin de décider s'il y a lieu de les modifier compte tenu des besoins actuels, a été soulevée au sein de la commission, non seulement en ce qui concerne cette baisse financière mais également dans le domaine de l'agriculture. Il faut dire ici que les conséquences financières des décisions prises par le Conseil fédéral en juin 1982 commencent à se faire sentir, notamment en ce qui concerne le placement du fromage - 31 millions supplémentaires - et les contributions aux frais pour les détenteurs de bétail dans les légions de montagne - 27 millions supplémentaires. D'autre part, il faut considérer une augmentation des recettes: d'un côté 30 millions au titre

de supplément de prix sur les denrées fourragères et 19 millions de supplément de prix sur les huiles et les graisses. Une réduction de crédit a été prévue pour le versement d'indemnités accordées pour le prélèvement de la taxe sur le lait de consommation et la crème (somme ramenée de 1 890 000 à 1 310 000 fr.). Cette réduction vous est proposée par la commission à la position 373.04. Il ne paraît en effet pas justifié d'augmenter ce crédit, parce que la différence représente la provision donnée pour l'encaissement des indemnités parallèlement à l'augmentation des prix. Cette question devra d'ailleurs être approfondie par l'Office fédéral de l'agriculture. Enfin, l'Office des questions conjoncturelles voit, dans les prévisions, la réalisation du deuxième programme d'impulsion qui comporte 16 millions pour une durée de six ans. C'est une mesure qui a été votée récemment, dans le cadre de mesures pour le perfectionnement en matière d'information de gestion, de construction de machines, de développement de capteurs destinés à la technique de mesure et de réglage. La défense économique demande aussi une augmentation globale d'environ 2 millions pour compléter son programme de stockage obligatoire. Enfin, l'Office du

Budget de la Confédération 1983 1570 2 décembre 1982 logement demande une augmentation de 3 millions pour l'accomplissement de ses tâches. Voilà en bref ce qui ressort de l'examen du budget du Département de l'économie publique par la Commission des finances, laquelle vous propose à l'unanimité d'adopter ce budget avec les amendements que vous pourrez relever au tableau synoptique. Je vous demande de ne pas accepter la proposition de M. Müller-Scharnachtal. Quant à la proposition de M. Forel, dont on a parlé au cours de la discussion concernant le Département militaire, elle va probablement tomber car il n'y a plus de liaison entre la proposition qu'il avait faite avant et celle concernant ce département. Le président: La Commission des finances vous propose deux modifications au niveau de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail. La première est une augmentation de 50 000 francs au poste 453.03. Elle n'est pas combattue, elle est donc acceptée. En revanche, la proposition faite au poste 603.01 - Prêts à la Société suisse de crédit hôtelier - est combattue par M. Müller-Scharnachtal. 603.01 Darlehen an die Schweizerische Gesellschaft für Hotelkredit 603.01 Prêts à la Société suisse de crédit hôtelier Anträge siehe Seite 1569 hiervor - Propositions voir page 1569 ci-devant Müller-Scharnachtal: Wer bei der Auseinandersetzung um das Budget den Begriff «Opfersymmetrie» zum ersten Mal geprägt hat, weiss ich nicht. Darunter verstehe ich jedenfalls die Forderung nach einer grundsätzlich gerechten, ausgewogenen und angemessenen Kürzung oder Stabilisierung aller Budgetposten, sofern dadurch keine gesetzlichen Verpflichtungen verletzt oder sonstige schwerwiegende Gründe entgegenstehen. Am Beispiel der Budgetposition «Darlehen an die Schweizerische Gesellschaft für Hotelkredit» möchte ich zeigen, dass hier diese Opfersymmetrie sehr wahrscheinlich missachtet worden ist. Wie Ihnen bekannt ist, kann heute ein Hotelprojekt oder ein Hotelumbau von wesentlicher Bedeutung kaum noch finanziert werden. Oft ist ein Ausweg nur noch über eine Hotelkette oder über die Umfunktionierung in ein Aparthotel zu finden. Um die Finanzierung konventioneller Hotelbetriebe zu erleichtern, wurde eben diese Institution, die Schweizerische Gesellschaft für Hotelkredit, mit beachtlichem Engagement des Bundes gegründet. Das durch diese Gesellschaft ausgelöste Investitionsvolumen von durchschnittlich gut 200 Millionen Franken pro Jahr führte in den Fremdenverkehrsregionen zu einer spürbaren Verbesserung des Hotelangebotes. Mir will nun scheinen, dass wir diesen erfreulichen Aufholprozess nicht durch eine unüberlegte Kürzung in Frage stellen sollten. Im neuen Hotelkreditgesetz

wurden der Gesellschaft jähr- lich 5 Millionen Franken Bundesmittel in Aussicht gestellt. Der Bundesrat will nun die 1982 ausgerichteten Darlehen im Betrage von 4,5 Millionen Franken für das Jahr 1983 auf 3,5 Millionen Franken herabsetzen; das macht eine Kürzung von gut 22 Prozent aus. Die Finanzkommission hat nun ohne Federlesens eine weitere Reduktion um 500 000 Fran- ken vorgenommen, so dass die ganze Kürzung etwas mehr als 33 Prozent ausmachen würde. Wir hätten die Bundesfinanzen mit einem Schlag im Gleichgewicht, würden wir den Sparhebel überall auf gleiche Manier ansetzen. Obwohl der Bundesrat bereits einen schmerzlichen Abstrich vorgenommen hat, bin ich bereit, dieses Verdikt anzunehmen, während ich Sie bitten muss, die von der Finanzkommission vorgenommene weitere Kür- zung abzulehnen. Mit 3,5 Millionen Franken Darlehen erzielen wir eine gute Wirkung; denken wir dabei an die Ein- nahmenseite. Die zahlreichen neuerstellten, umgebauten und modernisierten Hotels tragen wesentlich zur Stärkung unserer Wirtschaft bei. Rubi: Wenn man Einsicht nimmt in das Protokoll der Sek- tion Volkswirtschaftsdepartement der Finanzkommission, kann man sich des Eindruckes nicht erwehren, es bestehe in gewissen Kreisen die Auffassung, diese Gesellschaft für Hotelkredit sei überflüssig. Ich möchte doch betonen, dass die Instrumentarien dieser Gesellschaft in vielen Fällen die Sanierung von Hotels und die Neuerstellung erst ermöglicht haben. Es wird gesagt, das sei eine Aufgabe der Finanz- institute, der Banken. Erfahrungsgemäss dürfen wir glück- licherweise feststellen, dass sich die Banken auch engagie- ren, in den letzten Jahren namentlich im spekulativen Apart- hotelbau. Wir sind aber in erster Linie auf gute Familienbe- triebe angewiesen. Diese stellen immer noch die solide Grundlage unserer Hôtellerie dar, und es ist wünschbar, dass die Gesellschaft für Hotelkredit den Impuls gibt, in Zusammenarbeit mit den Banken, dass auch in Zukunft sol- che Betriebe saniert oder allenfalls neu erstellt werden kön- nen. Ich glaube, im Hinblick darauf, dass weit über 100 Mit- glieder der eidgenössischen Räte der parlamentarischen Gruppe für Verkehr und Tourismus angehören, Ihnen die Bedeutung des Tourismus für unser Land bekannt ist. Und im ganzen gesehen besteht hier eine grosse Opfersymme- trie. Wenn man die Beiträge des Bundes zugunsten des Tourismus der volkswirtschaftlichen Bedeutung gegenüber- stellt, darf man wohl sagen, dass die Beiträge nicht zu hoch gegriffen sind. Auch wenn jetzt die Bundeskassen nicht randvoll gefüllt sind, möchte ich Sie bitten, dem Antrag des Bundesrates zuzustimmen, den hier Herr Müller wieder auf- genommen hat. Stich: Die Kürzung, die die Finanzkommission vorgenom- men hat, ist darauf zurückzuführen, dass ich in der Finanz- kommission den grundsätzlichen Antrag gestellt habe, die- sen Kredit überhaupt zu streichen. Ich weiss allerdings, dass es auch hier ein Bundesgesetz gibt, das 5 Millionen Franken vorsieht für Darlehensgewährungen an Hotelneu- bauten oder -umbauten. Ich selber bin davon ausgegangen, dass 3,5 Millionen oder 5 Millionen für das Hotelgewerbe im ganzen überhaupt nicht mehr von Bedeutung sind; denn mit 3,5 Millionen, Herr Müller-Scharnachtal, können Sie ein Hotel sanieren, aber sicher nicht mehr, und dann ist die Auswahl doch recht zufällig, wer dann ausgerechnet hier in den Genuss eines solchen Darlehens kommt. Die ganze Kreditgewährung an das Hotelgewerbe stammt aus den dreissiger Jahren. Ich denke, hier hat sich die Situation wesentlich verändert. Wenn Sie von der heutigen wirtschaftlichen Lage ausgehen, müsste man natürlich dem Bund einiges andere übertragen, ich denke hier insbesondere an die Uhrenindustrie. Ich sel- ber bin überzeugt, dass wir in der Schweiz einen Bankenap- parat haben, der die Finanzierung übernimmt und überneh- men kann. Das tut er übrigens auch in der Uhrenindustrie, wenn auch gelegentlich nicht gerne, weil die Risiken dort eben sehr gross sind. Man hat dann im Sinne eines Zei- chensetzens den Antrag gestellt und akzeptiert, dass man hier den Betrag

von 3,5 Millionen auf 3 Millionen reduzieren soll. Die Meinung der Finanzkommission war aber ganz eindeutig: der Bundesrat solle beauftragt werden, die Frage überhaupt zu prüfen, ob diese Aufgabe beim Bund noch sinnvoll untergebracht sei oder ob ein Verzicht nicht zweckmäßiger wäre. Deshalb bitte ich Sie, im Namen auch der Finanzkommission, dem Antrag der Kommission zuzustimmen. Darf ich vielleicht, Herr Vizepräsident, gerade zu einer anderen Position des BIGA noch ein Wort sagen? Ich habe mich dort eingetragen, aber ich habe keinen Antrag gestellt. Es betrifft die gewerblichen Bürgschaftsgenossenschaften. Ich habe bereits im Eintretensreferat gesagt: Es geht mir dort nicht darum, die Beiträge des Bundes an die wirklichen Bürgschaftsverluste zu kürzen oder zu verhindern. Aber ich bin der Auffassung, dass es angesichts der heutigen finanzpolitischen Situation im Bund nicht mehr tragbar ist, dass der Bund an die gewerblichen Bürgschaftsgenossenschaften jährliche Beiträge von 180000 Franken, an die Saffa 20 000 Franken und für eine Statistik des Gewerbeverband-

2. Dezember 1982 N 1571 Voranschlag der Eidgenossenschaft 1983 des 10000 Franken bezahlt. Was ich nicht akzeptiere, ist, dass man auf diesen Verwaltungskostenbeiträgen - und ich spreche nur von den Verwaltungskostenbeiträgen und nicht von den Verlusten -, dass man hier keine 10prozentige Kürzung vorgenommen hat. Ich bitte den Bundesrat, das in der Zukunft zu veranlassen, aber auch zu veranlassen, dass dieses Gesetz geändert wird, dass auch diese Genossenschaften in bezug auf ihre Verwaltungskosten selbsttragend werden und ohne Bundeskrücken auskommen. M. Jelmini, rapporteur: La Commission des finances s'est penchée longuement sur ce poste du budget et, par 9 voix contre 6, vous propose de le réduire d'un demi-million de francs et de le porter au montant de 3 millions. Je rappelle que cette dépense repose sur une base légale, à savoir la loi sur l'encouragement du crédit à l'hôtellerie et aux stations de villégiature, qui dispose que la Confédération peut participer au financement du fonds de prêts de la dite société jusqu'à concurrence de 5 millions de francs par année et de 25 millions au total. Cette proposition ne déborde donc pas du cadre légal en ce qui concerne tant la participation totale que les versements annuels. C'est une question de mesure qui se pose à notre conseil: faut-il verser davantage ou un peu moins? La Commission des finances a estimé qu'une certaine aide doit être accordée à la Société de crédit hôtelier mais qu'il convenait de réduire d'un demi-million son montant, que le Conseil fédéral avait fixé à 3,5 millions. Hofmann, Berichterstatter: Ich kann lediglich noch unterstreichen, was vom Präsidenten der Sektion, von Herrn Jelmini, gesagt worden ist. In der Kommission lag ein Antrag auf Streichung dieses Kredites vor. Es wurde geltend gemacht, dass diese Kreditgewährung Sache der Banken sei. Auf der anderen Seite besteht aber ein Gesetz. Die Schweizerische Gesellschaft für Hotelkredite wurde vom Bundesrat, gestützt auf das Bundesgesetz vom 1. Juli 1966 über die Förderung des Hotel- und Kurortkredites, als Genossenschaft des öffentlichen Rechts errichtet. Dieser Genossenschaft obliegt die Förderung der Hotel- und Kurorterneuerung. Der Bund ermöglicht ihre Tätigkeit insbesondere durch die Gewährung von Darlehen. Nachdem das bei der Gründung dieser Gesellschaft zur Verfügung stehende Grunddarlehen während längerer Zeit ausreichte, hat die Liquiditätsslage der Gesellschaft durch die Zunahme ihrer Verpflichtungen in den letzten Jahren eine Verknappung erfahren. Artikel 16 Absatz 1 des einschlägigen Gesetzes sieht vor, dass der Bundesrat jährlich bis zu 5 Millionen Franken an weiteren Darlehen bis gesamthaft 25 Millionen Franken zur Verfügung stellen kann, wenn das Grunddarlehen für die Zwecke des Gesetzes nicht ausreicht. Von dieser Möglichkeit wird seit 1980 Gebrauch gemacht. Es ist nun eine Frage des Masses, wie weit man gehen will. Nachdem sogar ein Streichungsantrag vorlag, hat man sich in der Kommission

mehrheitlich auf einen Kompromiss geeinigt, obwohl Herr Bundesrat Honegger auf die volkswirtschaftliche Bedeutung des Fremdenverkehrs und dieser Position hinwies. Die Kommission hat mit 9 gegen 6 Stimmen bei Enthaltungen der Reduktion dieses Kredites von 3,5 Millionen Franken auf 3 Millionen zugestimmt; sie beantragt dem Rat, ihr zu folgen. M. Barchi, rapporteur: M. Jelmini, président de la sous-commission, vous a déjà indiqué les motifs pour lesquels la proposition de M. Müller-Scharnachtal doit être combattue. Il l'a même prié de retirer sa proposition. La commission, qui s'est penchée sur d'autres problèmes du même genre qui ont été soulevés en son sein, a pris en l'occurrence une décision de compromis. La majorité de ses membres, avec seulement quelques abstentions, sont arrivés à la conclusion que ce crédit en tout cas doit être biffé. Je tiens à rappeler à M. Müller-Scharnachtal que cette opération s'inscrit aussi dans le concept «plus de libertés, moins d'Etat». Il faut renoncer à l'octroi de subventions fédérales là où l'intervention de l'Etat n'est pas indispensable. Bundespräsident Honegger: Diese Geschichte ist nicht von allzu grosser Bedeutung. Sie haben aber festgestellt - und es ist hier auch dargelegt worden -, dass der Bundesrat bereits gekürzt hat. Er hat von 4,5 Millionen Franken auf 3,5 Millionen Franken gekürzt. Die Kommission war der Meinung, man könnte überhaupt verzichten. Dann wurde ein Vermittlungsantrag gestellt, man solle auf 3 Millionen Franken reduzieren. Wir haben den Auftrag der Finanzkommission übernommen, abzulären, ob die Mitfinanzierung durch den Bund überhaupt noch notwendig sei. Es ist heute schwierig zu sagen, ob diese Institution vom Bund noch mitfinanziert werden muss. Herr Stich hat nicht ganz unrecht, wenn er darauf aufmerksam macht, dass hier die Banken eigentlich zum Zuge kommen sollten. Noch ein anderer Hinweis: Der Bund verzichtet, vorläufig wenigstens, auf die Rückzahlung der Darlehen, die wir dieser Institution bisher gewährt haben. Es liegt im Ermessen des Bundesrates, diese Darlehen zurückzufordern. Heute sind etwa 75 Millionen Franken hängig, und die Darlehen, die zurückbezahlt werden, können immer wieder neu gebraucht werden. Es ist also nicht so, dass diese Institution nur über das Darlehen verfügt, das der Bund zur Verfügung stellt; es sind wesentlich grössere Mittel. Und es ist für diese Institution viel wichtiger, dass wir auf die Rückzahlung verzichten und ihr diese Darlehen belassen. Ich möchte den Entscheid Ihnen überlassen. Nun noch eine Bemerkung an die Adresse von Herrn Stich. Er stellt mir die Frage, ob nicht bei den gewerblichen Bürgerschaftsgenossenschaften auf die Finanzierung der Verwaltungskosten verzichtet werden könnte. Ich bin mit Herrn Stich einverstanden. Vorläufig können wir das aber nicht tun, weil es eine gesetzliche Verpflichtung ist. Wir müssen also dieses Gesetz zur Förderung der gewerblichen Bürgerschaftsgenossenschaften ändern, wenn wir dem Wunsche von Herrn Stich entsprechen „wollen. Ich habe die nötigen Anordnungen getroffen und das BIGA eingeladen, diese Frage zu prüfen. Ich bin mit Ihnen, Herr Stich, einverstanden, dass wir hier eine gesetzliche Änderung vornehmen müssen. Es ist aufgrund der heutigen finanziellen Lage sehr wahrscheinlich nicht mehr gerechtfertigt, dass wir diese Verwaltungskosten durch den Bund alleine zahlen. Abstimmung - Vote Für den Antrag der Kommission Für den Antrag Müller-Scharnachtal Genehmigt - Approuvé 70 Stimmen 34 Stimmen Département für auswärtige Angelegenheiten Département des affaires étrangères Weber Leo, Berichterstatter: Wir stellen beim Politischen Département keine Abänderungsanträge. Ich kann mich deshalb sehr kurz fassen. Zu Ziffer 201, Auswärtiges im engeren Sinn des Wortes: Diese Abteilung hat die Finanzen sehr gut im Griff, die Steigerung beträgt lediglich 3,7 Prozent, also weniger als die allgemein«! Steigerung der Bundesausgaben. Entscheidend dafür sind allerdings der Frankenkurs und die Teuerung im Ausland, die

einen gewissen Unsicherheitsfaktor darstellen. Wir haben uns einige Gedanken gemacht und eine Aus- sprache (jeflogen über die Sorgen des Departements betreffend die Plafonierung der Hilfskräfte, über die Auf- stockung des Überwachungspersonals und weiter über die

Budget de la Confédération 1983 1572 N 2 décembre 1982 Erhöhung der Ausbildungskosten unserer Seeleute, die in Grossbritannien und in Deutschland erfolgt und der wir nichts entgegenhalten können. Wir haben vernommen, dass die Schweiz Schwierigkeiten hat mit dem Nachwuchs von Seeleuten und dass die Besatzungen unserer Schiffe nur noch zu einem relativ bescheidenen Teil aus Schwei- zern bestehen. Eine weitere Frage betraf die Hilfe an kriegsgeschädigte Auslandschweizer. Es stehen nun, bald 40 Jahre nach Kriegsende, noch rund 7 Millionen Franken aus einem grös- seren Verpflichtungskredit zur Verfügung. Wir haben das Departement beauftragt, der Frage einmal das Augenmerk zu schenken, ob man hier nicht langsam zu einem Ende kommen könnte. Etwas mehr zu sprechen gab die Entwicklungshilfe (Ziffer 202). Hier beträgt die Steigerung, gemäss dem Willen des Bundesrates und des Parlamentes, 15,7 Prozent. Sie liegt damit wesentlich über dem allgemeinen Wachstum der Bundesausgaben. Zahlenmässig steigen diese Aufwendun- gen von 481 auf 557 Millionen Franken, also um 76 Millio- nen. Davon gehen im wesentlichen zusätzlich an die Ent- wicklungszusammenarbeit 31 Millionen Franken, an die humanitäre Hilfe 11 Millionen Franken (hier spielt der Liba- non eine wesentliche Rolle) und an die Wirtschaftshilfe 33 Millionen Franken, mit einem Beitrag an die Türkei. 48 Pro- zent der Ausgaben gehen nach Afrika, 36 Prozent nach Asien und 16 Prozent nach Lateinamerika. Wir haben auch Kenntnis davon genommen, dass mit dieser Erhöhung der Anteil am Bruttosozialprodukt 0,26 Prozent beträgt und damit etwas höher ist als letztes Jahr. Diese Zahl wird in Zweifel gezogen; wir haben Kenntnis genommen von einem Bericht des Departementes, der mit dem Rechenschaftsbe- richt des Jahres 1982 zu behandeln sein wird. Wir haben im weiteren Kenntnis genommen davon, dass für Hilfskräfte 50 000 Franken mehr ausgegeben werden. Es handelt sich hier um Hilfskräfte, die zur Prüfung der Abrech- nungen beigezogen werden müssen, weil hier grössere Ausstände bestanden haben. Das Departement hofft, dass diese Ausstände auf Ende 1983 abgebaut werden können. Im übrigen haben wir vom Departement saubere Unterlagen erhalten. Wir haben auch ejnen guten Eindruck von der Rechnungsführung und der Budgetierung. Wir beantragen Ihnen Zustimmung. M. Aubert, conseiller fédéral: Je n'ai rien à ajouter au rap- port qui vient de vous être présenté. J'en remercie son auteur ainsi que la commission. Vous avez pu constater que les dépenses du Département fédéral des affaires étrangères n'ont augmenté que de 3,7 pour cent, alors que l'augmentation moyenne des dépenses de la Confédération se monte à 4,1 pour cent. En ce qui concerne les autres points du rapport et plus par- ticulièrement celui relatif aux auxiliaires, j'ajouterai que nous espérons, grâce à l'engagement d'un auxiliaire pour l'année 1983, arriver à rattraper tout le retard dans l'accom- plissement des travaux de révision comptable de la DDA, retard dû principalement à l'extension de l'aide publique au développement autorisée par les Chambres. Je remercie encore une fois M. Weber de son rapport. Genehmigt - Approuvé Verkehrs- und Energiewirtschaftsdepartement Département des transports et communications et de l'énergie Antrag der Kommission 804 Bundesamt für Wasserwirtschaft 391.01 Forschungs-und Studienaufträge Fr. 122000 Proposition de la commission 804 Office fédéral de l'économie des eaux 391.01 Mandats de recherche et d'étude Fr. 122000 Antrag Günter 803 Bundesamt für Zivilluftfahrt 351.05 Entschädigung für die Benützung des Flugplatzes Bern-Belp durch den Bund Fr. 190000 Proposition

Günter 803 Office fédéral de l'aviation civile 351.05 Indemnité versée pour l'utilisation de l'aérodrome de Berne-Belp par la Confédération Fr. 190000 Müller-Bern, Berichterstatter: Nach einem kleinen Zwischenspiel kommt nun doch das Verkehrs- und Energiewirtschaftsdepartement an die Reihe. Gegenüber der Rechnung 1981 sieht der Voranschlag 1982 eine Zunahme der Ausgaben von 242 Millionen Franken bei gleichzeitiger Reduktion der Einnahmen um 86 Millionen Franken vor. Eine der Hauptursachen der Erhöhung der Ausgaben ist beim Amt für Verkehr zu suchen und hier insbesondere beim öffentlichen Verkehr. Bei den konzessionierten Transportanstalten fällt der Posten Tarifannäherung und Abgeltung gemeinwirtschaftlicher Leistungen ins Gewicht. Bei den SBB muss man feststellen, dass gemäss Voranschlag die Ausgaben des Bundes nächstes Jahr eine Höhe von 1,1 Milliarden Franken erreichen werden, 618 Millionen für die Abgeltung gemeinwirtschaftlicher Leistungen, 143 Millionen für Zinsausfälle auf dem Dotationskapital und 405 Millionen für die Betriebsdefizitdeckung. Dieser letzte Betrag - das ist auch in der Kommission hervorgehoben worden - ist wahrscheinlich eher optimistisch kalkuliert; denn 1981 erforderte die Defizitdeckung über 593 Millionen Franken. Die Kommission ist der Meinung, diese Entwicklung könne nicht einfach fatalistisch hingenommen werden. Insbesondere die erschreckende Abwanderung des Güterverkehrs auf die Strasse sollte abgebremst werden. Notwendig ist so rasch wie möglich eine wirklich koordinierte Verkehrspolitik, eine vernünftige Verkehrsteilung. Ob allerdings die geplante Tarifierhöhung der Bahnen einen Beitrag bildet, um die Abwanderung auf die Strasse zu verhindern, darf mit einigem Recht bezweifelt werden. Auf der anderen Seite sind die Bahnen, und hier speziell die SBB, auch gemäss Leistungsauftrag zu einer wirtschaftlichen, möglichst kostendeckenden Betriebsführung verpflichtet. Im übrigen ist festzustellen, dass die in den letzten 20 Jahren vorgenommenen Tarifierhöhungen nicht einmal die Teuerung ausgeglichen haben. Unter Ziffer 413.32 auf Seite 78 taucht neu ein Betrag von 10 Millionen Franken Starthilfe für den Huckepackverkehr der SBB auf. Die Förderung des Huckepackverkehrs, vor allem bei den Lastwagen, ist sicher sehr begrüssenswert und sicher auch eine nützliche Sache. Im übrigen ist diese Starthilfe keine eigentliche Mehrbelastung oder zusätzliche Ausgabe, da sich im gleichen Umfang der Beitrag zur Defizitdeckung vermindert. Beabsichtigt wird mit dieser Bundeshilfe vor allem die Entlastung des Schwerverkehrs im Gotthardtunnel in der Leventina. Die Hilfe soll nach einer gewissen Anlaufzeit wieder eingestellt werden. Beim Amt für Zivilluftfahrt sind die Positionen 331.01 (auf Seite 79, Unterhalt von Mobilien und Immobilien) und 511.01 (Seite 80, Instrumente und Apparate) hervorzuheben. Es geht hier um die Totalrevision des Flugvermessungsflugzeuges Golfstream. Hierfür ist unter der Position 331.01 ein Betrag von 2 040 000 Franken vorgesehen. Dazu kommen 380 000 Franken für Apparate. Die Totalrevision wird gesamthaft 3,1 Millionen Franken kosten, 800 000 Franken sind im Finanzplan 1984 eingesetzt. Ein Ersatz des aus dem Jahre 1968 stammenden Flugzeuges samt den Messeinrichtungen wäre zwar - wie erklärt wurde - die beste, aber leider auch die teuerste Lösung und passt deshalb schlecht in die heutige Landschaft hinein. Nachdem eingehende Unter-

2. Dezember 1982 N 1573 Voranschlag der Eidgenossenschaft 1983 suchungen ergeben haben, dass Zelle und Triebwerk sich noch in einem guten Zustand befinden, glaubt man, dass nach der Revision dieses Flugzeuges es noch für weitere

Jahre verwendet werden kann; total wird dieses Flugzeug dann etwa 30 Jahre fliegen. Eine typisch sparsame Schweizer Lösung, aber schliesslich fliegen auch die Ju 52 aus den dreissiger Jahren immer noch, wenn auch im Moment nicht mehr für das Militärdepartement. Beim Amt für Zivilluftfahrt ist unter der Position 351.05, Entschädigung für die Benützung des Flugplatzes Bern-Belp durch den Bund, ein Antrag unseres Kollegen Günter gestellt worden, den verlangten Betrag von 345 000 Franken auf 190 000 Franken zu reduzieren. Ich nehme der Einfachheit halber gerade jetzt zu diesem Antrag Stellung. Einmal ist hier zu sagen, dass es sich nicht um eine Subvention handelt und damit auch nicht der befürchtete Ausbau des Flugplatzes Belpmoos gefördert wird. Ich bin übrigens persönlich Mitglied des Vereins gegen den Ausbau des Flugplatzes Belpmoos. Aber der Bund hat einen Flugplatz in der Nähe der Hauptstadt nötig, einmal das Verkehrs- und Energiewirtschaftsdepartement und dann auch das EMD. Die Entschädigung, die bis heute ausgerichtet wurde, genügt offensichtlich nicht; deshalb ist vereinbart worden, nun auf 345 000 Franken zu gehen, also die Entschädigung entsprechend zu erhöhen. Jede andere Lösung wäre bedeutend teurer. Verschiedene Ausweichmöglichkeiten sind geprüft worden, beispielsweise Grenchen. Aber all das käme den Bund bedeutend teurer zu stehen als die Lösung mit dieser Entschädigung, die bei weitem die Kosten des Flugplatzes nicht deckt. Der Bund ist also interessiert, dass er hier eine Basis bekommt, einmal für seine Luftfahrzeuge des Verkehrs- und Energiewirtschaftsdepartementes und dann auch für Flugzeuge des EMD. Es ist eindeutig die wirtschaftlichste Lösung, dass man diese Flugzeuge hier in unmittelbarer Nähe der Bundeshauptstadt Bern stationiert. Wir müssen den ungedeckten Flugsicherungskosten beim Flugplatz Belpmoos und den Bedürfnissen des Bundes Rechnung tragen. Deshalb beantragen wir die Erhöhung des Beitrages an den Flugplatz Belpmoos. Die einzige Änderung beim Voranschlag des Verkehrs- und Energiewirtschaftsdepartementes, die Ihnen die Kommission vorschlägt, sehen Sie bei der Position 804 (Bundesamt für Wasserwirtschaft), 391.01 (Forschungs- und Studienaufträge). Der beantragte Kredit soll gemäss der Finanzkommission von 147 000 Franken auf 122 000 Franken reduziert werden. Die Kommission ist der Meinung - deshalb die Reduktion, die beantragt wird -, dass die Studien für Klein-kraftwerke füglich durch die Nutzniesser dieser Expertisen selber getragen werden sollen. Im übrigen stellt die Kommission fest, dass die Verantwortlichen im Verkehrs- und Energiewirtschaftsdepartement sorgfältig mit den zur Verfügung stehenden Mitteln umgegangen sind. Sie beantragt Ihnen einstimmig, mit der kleinen Änderung beim Amt für Wasserwirtschaft, Zustimmung zum Voranschlag und Ablehnung des Antrages unseres Kollegen Günter. Präsident: Das Wort hat Herr Günter zur Begründung seines Antrages. Günter: Ich beantrage Ihnen, den Zuschuss an den Flugplatz Bern-Belpmoos auf der letztjährigen Höhe zu belassen, also die Erhöhung um 165 000 Franken nicht vorzunehmen. Der Betrag ist sicher nicht sehr gross, aber es sind einige grundsätzliche Probleme damit verbunden, so dass ich mir doch gestatte, hier darauf zu sprechen zu kommen. Der Bund hat mit der Stadt Bern 1929 einen Briefwechsel geführt, der zum Abschluss eines Vertrages führte. Der Bund hat damals 200 000 Franken an den Ausbau des Flugplatzes bezahlt. Das war eine grosse Summe Geld. Er hat sich dafür das Recht eingehandelt, diesen Flugplatz benützen zu dürfen, und zwar unentgeltlich, dass der Flugplatz auf der Höhe der Zeit gehalten werde und dass diese Verpflichtung allenfalls auch an Dritte übertragen wird. In der Konzession von 1955 hat man diesen Passus wieder wortwörtlich aufgenommen. Etwas später hat man sich dann auf den Standpunkt gestellt - wahrscheinlich weil man sah, dass der Flugplatz Bern-Belpmoos nicht rentierte -, dass der Bund mithelfen

müsse, eine Defizitgarantie zu übernehmen. Die Defizitgarantie wurde ganz klar gesprochen, um den Flugplatz finanziell über Wasser zu halten. Es war damit von keiner Benützungsgeld die Rede. Die Defizitgarantie wurde auf 200 000 Franken begrenzt. Inzwischen ist diese Vereinbarung ausgelaufen, und soviel mir bekannt ist, wurde keine neue getroffen. Wir hängen also im Moment in einem rechtlosen Raum. Ein Bundesratsbeschluss ist in Vorbereitung, aber soviel mir bekannt ist, noch nicht beschlossen, und eine Vernehmlassung ist im Gang, ob die Konzession überhaupt verlängert werden soll. Nun wurde auf wundersame Art und Weise plötzlich aus der Subvention (bzw. der Defizitdeckung) eine «Gebührenentschädigung». Die Absicht ist ganz klar. Man wollte der linearen Subventionskürzung entgehen. Wir haben auf allen Dingen rigoröse Kürzungen vorgenommen, meistens um 10 Prozent; aber ich denke auch an die Krankenkassen, wo wir um 5 Prozent gekürzt haben. Wir haben beim Militär gekürzt. Herr Hubacher hat ja davon gesprochen, dass alle Haare lassen müssen. Es geht nun nicht an, eine Subvention einfach umzutaufen in eine Gebührenentschädigung, und zwar aus zwei Gründen:

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.